

Vendredi 26 octobre 2018

RIMONT

COMPTE-RENDU

Etaient présents:

Collège régional : Kamel CHIBLI, Kathy WERSINGER.

Collège départemental : Christine GASTON, André ROUCH.

Collège communal : Patricia QUINAT-RAYNAUD, Louis BLAZY, Maurice BACHELET, Claude DUPUY, Michel RIETHMULLER, Bernard DELBOSC, Michel BOUCHE, Marc DUMONT, Marie-Léone BLAIN, Jean-Christophe DANDIEU, Hervé CLAUSTRE, Pierrette ICART, Jean-Noël VIGNEAU, Frédéric VIGNOLES, Pierre ORTET, Jean-Louis ATTANE, Jean-Paul ROUQUIER, Christelle PECH, Didier PIQUEMAL, Michèle COLIN, Patrice COMMENGE, Galaad BONFILS, Marc DELANGRE, René CLASTRE, Jocelyne FERT, Robert THIRION, Christian IZAURE, Frédéric BONNEL, Jean-Charles THORRE, Michel SUBRA, Jean-Michel DEDIEU, Christine TOUGNE, Thierry TARIOL, Edmond FAUP, Geneviève ARNAUD, Thierry TORRES, Colette ROMIER, Gérard PIQUEMAL, Bernard CAVAILLE, Gabriel FAURE.

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Nathalie MADER à Kamel CHIBLI, John PALACIN à Kamel CHIBLI.

Collège départemental : Christine TEQUI à André ROUCH.

Collège communal : Guillaume CANIL à Thierry TARIOL, Jean-Claude COMMENGE à Patrice COMMENGE, Georges POULET à Patricia QUINAT-RAYNAUD, Raymond BERDOU à Patrice COMMENGE.

Excusés ou absents :

Collège régional : François ARCANGELI, Guy ESCLOPE.

Collège départemental : Alain BARI, Henri NAYROU, Eric DONZE.

Collège communal : Yannick ALONZO, Jean-Luc FERNANDEZ, Emily STOTER, Adeline MAUDUIT, Marie-Odile MEJEAN, Daniel LE COUTOUR, Nicolas GRESLE, Pascal JUSOT, Patrice SAVARINO, Marion DUPUY, Oscar GIOTTO, Alain DE LA CRUZ RUEDA, Jean-Claude DUBOIS, Antoine DUBURCQ, Marc MAGE, Anthony PAROLIN-MAURETTE, Michel ANQUET, Annie ALZIEU, Michel IMBERT, Maxime DANGLA, Hélios MENGUEZ, Jeanne-Marie BARRE, Aurélie MIR, Gilbert COUVREUX, Jean-Michel GUAURANO, Marie BALTAZAR, Michaël STEPHAN, Claude AYNIE, Marie Pierre BORDES, Myriam PEAT, Jean-Jacques MERIC, Marc MARTY, Nathalie DUPUY, Cécile MENDOUEZ, Annick CHANOT, Michel ASFAUX, Violaine RICHL, Pascal AUDABRAM, Guillaume MEURISSE, Jocelyne SOUM, Suzan WARMAN, Simon BAVARD, Enguerrand BORDEAU, Wilm WIJNEN, Thierry PORTET, Bernard DEFFARGES, Huguette TOURRET, Stéphane GARNIER, Guillaume VAYSSIERES, Denis MIALHE, Rose BALAGUE, Francis ROIG, Sandrine LOUBET, Olivier HOUPLAIN, Martine CRESPO, Pierre PARIS, Denis BELARD, Pierre BATAGLIERI, Nicole COMMENGE, Didier NOUVELLE, Angélita SENTENAC, Yvan GROS, Didier MAZERIES, Michel LIMOGES, Charlotte PAGES, Sylvie DURAND, Céline MANTHEY, Sandra CAZAUX, Claude PUJOL, Antoine RODRIGUEZ, Kay MONTAGNE, Christian SOUCASSE, Michel DEJEAN, Maxime ALOZY, Denis ROUSSEAU, Jacques BERTRAND, Richard DE MERITENS, Sophie COSTESEQUE, Claude RICHARD, Janine PASCAL, Gérard GRANGER, François MURILLO, Gérard ROVIRA, Nathalie AURIAC, Catherine MERIOT, Guy PIQUEMAL, Thierry TOURNE, Fabrice BENETOUX, Christiane ODON, Pierrette LAPEYRE, Guillaume JOLIBERT, Valérie CLERGUE, Pierre MIQUEU, Sophie ESTEULLE, Claudine LE GUILLOU-DEVOS, Jean-Michel HUET, Jean-Claude BAREILLE, Arsène BARBOSA, Damien BAREILLE, Eliane JASPARD, Gisèle SOLER, Marc SAUVAGET, Jacqueline MAURAN, Alain SERVAT, Sylviane REGALON, Didier PEYROU, Roland MOLE.

Le Maire de Rimont accueille l'assemblée. Le Président du SMPNR le remercie pour son accueil. Après avoir remercié tous les élus pour leur présence ainsi que le Président de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux et son Directeur, il propose de commencer la réunion.

I – SIGNATURE DU CONTRAT SPECIFIQUE DU PARC NATUREL REGIONAL AVEC LA REGION OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE (REF. CHARTE ART. 1)

Le Président rappelle le contexte. La Région Occitanie a souhaité renouveler son partenariat avec ses 7 parcs naturels régionaux. Elle est ainsi signataire depuis le 25 mai 2018 d'un Contrat Cadre 2018-2021 avec l'ensemble de ses Parcs naturels régionaux, qui fixe les objectifs suivants :

- la mise en œuvre de priorités régionales relevant de la transition énergétique et écologique (biodiversité et ressource en eau notamment) ;

- le respect des engagements de la Région et des Parcs dans la réalisation des actions conduites dans le cadre des Chartes de Parcs, relevant notamment d'autres thématiques ;
- l'innovation - expérimentation qui constitue une mission phare des PNR et une orientation stratégique de la Région.

Ce contrat est décliné dans un contrat spécifique Région Occitanie - PNR Pyrénées Ariégeoises, comportant un programme de 25 actions sur 2 ans.

Le Président du SMPNR et Kamel CHIBLI, Vice Président de la Région Occitanie, signent officiellement le contrat spécifique.

Kamel CHIBLI souligne l'importance de ce moment, combien les événements climatiques catastrophiques dans l'Aude nous rappellent l'importance du développement durable et le rôle primordial d'un Parc naturel régional. La Région veut accompagner les Parcs dans leur mission de valorisation des territoires, notamment par la marque « Valeurs Parc ». Grâce à cette volonté, aujourd'hui la Région Occitanie est la première région bio en Europe.

Michaël WEBER, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France constate combien la Région Occitanie est active auprès des Parcs. Ainsi un nouveau Parc a encore été créé récemment, le PNR de l'Aubrac.

II – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES PRECEDENTES REUNIONS

Le Président soumet à l'approbation du Comité syndical les comptes-rendus des précédentes réunions, le 8 juin à Massat et le 20 juillet à Montels. Ils sont approuvés à l'unanimité.

III – PROGRAMME D' ACTIONS

Consultation de la population du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises : présentation des résultats de l'enquête citoyenne 2017-2018 (réf. Charte art. 4.2)

Matthieu CRUEGE, directeur du SMPNR, rappelle que le Syndicat mixte du PNR a lancé début novembre dernier une grande enquête citoyenne auprès des habitants du PNR, destinée à récolter les souhaits de la population et à définir de nouveaux projets, au mi-temps de la Charte du Parc naturel régional. Le questionnaire s'est intéressé ainsi aux regards, aux pratiques et aux aspirations des habitants des Pyrénées Ariégeoises.

Tous les habitants des Pyrénées Ariégeoises ont ainsi pu répondre dans un premier temps à ce questionnaire – plus d'un millier de personnes l'a fait -, puis dans un second temps participer à une série de rencontres territoriales et thématiques en fin de printemps et début d'été à Orgibet, Seix, Quié, Caumont, Durban-sur-Arize et Foix.

Matthieu CRUEGE présente les résultats de cette enquête qui ont été compilés dans un rapport d'enquête.

Sur cette base, Matthieu CRUEGE explique qu'une « feuille de route » du Syndicat pour les années à venir est proposée, au regard de la « parole citoyenne » exprimée lors de l'enquête, étudiée par les techniciens du Parc et les élus du Bureau. Elle sera soumise au Comité syndical lors de sa prochaine réunion, des Orientations Budgétaires.

Point d'information sur l'organisation des 10 ans du PNR en 2019 (réf. Charte art. 1 et 4)

Geneviève ARNAUD, membre du Bureau du SMPNR; explique que les réflexions sur l'organisation de la célébration des 10 ans du PNR ont été engagées, selon 3 directions complémentaires : organisation d'un événement « officiel », organisation d'évènements et de manifestations « grand public » dans le courant de l'année et opérations de « visibilité » sur Toulouse et son agglomération (PNR, gamme « Valeurs Parc »...).

Une première réunion du Comité d'organisation a été programmée le 24 octobre.

Le Président précise que cet appel à manifestation s'inscrit dans un programme global des 10 ans du Parc. Il présente l'ensemble des actions envisagées à ce jour et le budget prévisionnel.

Le Président annonce que le lancement officiel des 10 ans est prévu le lundi 26 novembre à 18 heures, à l'occasion de la présentation du Livre en co-édition avec les éditions Privat sur les gammes Valeurs Parc.

IV - DECISIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

Point sur la modification statutaire du SMPNR (réf. Charte art. 1)

Le Président fait le point sur les modifications statutaires. Il rappelle que ces modifications ont été approuvées par le Comité syndical lors de sa dernière réunion. Il explique de nouveau le mécanisme de l'intégration des communautés de communes et communautés d'agglomération ainsi que des communes associées.

A ce jour, chacun des membres et futurs membres doit soumettre cette proposition à son assemblée délibérante. Aujourd'hui la majorité des communes a approuvé les modifications. Les communautés de communes et la communauté d'agglomération l'ont voté ou mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, tout comme le Département et la Région.

Décision modificative du Budget primitif 2018 (réf. Charte art. 1)

Camille JAUDIN présente la proposition de décision modificative budgétaire. Cette dernière intègre de nouvelles opérations et les résultats de l'année 2017.

Le Président propose d'approuver la décision modificative du BP 2018. Le Comité syndical l'approuve à l'unanimité.

Renouvellements d'emplois

Contractuel en urbanisme, architecture et patrimoine bâti (réf. Charte art. 7.4 et 11)

Le Président rappelle que par décision du Bureau en date du 26 septembre 2016, le Syndicat mixte a décidé de mettre un de ses agents à disposition du PETR du Couserans, afin d'assurer le pilotage de la réalisation du SCOT du Couserans. Cette mise à disposition a été réalisée au moyen d'une convention entre le SMPNR et le PETR puis avec la Communauté de Communes Couserans Pyrénées (CCCP) qui lui a fait suite, pour un an.

Il rappelle que cette mise à disposition est intégralement compensée financièrement et que l'agent mis à disposition a été remplacé dès janvier 2017, suite à la délibération du Comité syndical du 10 novembre 2017.

Afin de permettre la poursuite en parallèle des missions du SMPNR sur les questions de l'urbanisme, de l'architecture et du patrimoine bâti en remplaçant l'agent mis à disposition de la CCCP, le Président propose de renouveler l'emploi de contractuel, par référence aux grades de catégorie A.

Le Comité syndical approuve ce renouvellement à l'unanimité.

Contractuel en paysage (réf. Charte art. 7.1 et 11)

Le Président rappelle que par décision du Bureau en date du 17 septembre 2015, le Syndicat mixte a décidé de mettre un de ses agents à disposition du Conservatoire du Littoral. Cette mise à disposition a été réalisée au moyen d'une convention entre le SMPNR et le Conservatoire, pour une durée de trois renouvelable.

Il rappelle que cette mise à disposition est intégralement compensée financièrement et que l'agent mis à disposition a été remplacé dès janvier 2016.

Afin de permettre la poursuite en parallèle des missions du SMPNR sur les questions de paysage en remplaçant l'agent mis à disposition du Conservatoire du littoral, le Président propose de renouveler l'emploi de contractuel, par référence aux grades de catégorie A pour une durée de 3 ans.

Le Comité syndical approuve ce renouvellement à l'unanimité.

Contractuel pour Natura 2000 et 0 pesticide (réf. Charte art. 5.2 et 7.1)

Le Président rappelle que le SMPNR anime en lien avec les acteurs locaux 4 sites Natura 2000 dans les Pyrénées ariégeoises : Valier, Biros et vallée de l'Isard, Le Mas d'Azil et grottes à chauve-souris de Tourtouse, Montseron, Cazavet, Massat. Cette animation et le programme d'action sont financés par des crédits européens (FEADER) et de l'Etat. Les financements disponibles permettent de financer l'ingénierie dédiée à l'animation de ces sites et à leur mise en réseau.

Il souligne que ce poste est aussi financé par ailleurs par l'opération 0 pesticide, qui permet de prolonger le financement jusqu'en décembre 2019.

Enfin, le SMPNR est lauréat d'un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du Plan Régional Santé – Environnement, et est susceptible de mobiliser une enveloppe financière approchant 40 000 euros, pour l'animation d'un programme territorial Environnement-Santé.

Afin de permettre la poursuite en parallèle des missions du SMPNR sur les questions de la biodiversité et de la qualité environnementale, le Président propose de renouveler l'emploi de contractuel, par référence aux grades de catégorie A.

Le Comité syndical approuve ce renouvellement à l'unanimité.

V - INTERVENTION DE M. MICHAËL WEBER, PRÉSIDENT DE LA FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE (REF. CHARTE ART. 1)

M. Michaël WEBER, maire de Woelfling-lès-Sarreguemines, Président du Parc naturel régional des Vosges du Nord, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, accompagné de M. Eric BRUA, directeur de la Fédération des PNR, remercie le Président du SMPNR des Pyrénées Ariégeoises pour son accueil. Ils ont eu la chance grâce à cette visite de terrain de découvrir le territoire, comprendre ses enjeux et ses atouts. Il est indéniable que les paysages y sont exceptionnellement bien préservés.

Il explique au vu du succès des Parcs, des nouvelles créations de PNR, que les Parcs ont été identifiés comme de très bons outils de développement territorial. Ils répondent aux attentes de territoires en proposant des projets ambitieux, de qualité. La Fédération des Parcs naturels régionaux par son manifeste rappelle l'importance de la volonté des Parcs de maintenir l'équilibre entre le développement et la biodiversité, l'harmonie entre l'homme et la nature.

Un enjeu du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises, mais aussi d'autres Parcs, est la problématique de la coexistence des hommes et des grands prédateurs. Michaël WEBER a connu cette problématique dans son Parc des Vosges, pour le lynx. Grâce à un parlement constitué de tous les protagonistes du territoire, de toute opinion, un dialogue a été possible qui s'est concrétisé par un livre blanc et une série de mesures. Une belle expérience, très positive, qu'il espère possible dans tous les Parcs.

VI – POINTS DIVERS

Katy WERSINGER, conseillère régionale et membre du Bureau du SMPNR, et Kamel CHIBLI, Vice Président de la Région Occitanie et Vice Président du SMPNR présentent l'enquête sur le plan alimentaire de la Région. Ils rappellent qu'il est encore possible de voter. Ils remercient par avance l'implication de chacun pour construire une politique alimentaire régionale.

Le Président annonce qu'une délégation d'une trentaine de personnes de la montagne basque était présente ces jours derniers pour visiter le Parc. Un projet de PNR se dessine sur ce territoire. Il souligne que ce projet est né d'une initiative des agriculteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la réunion.

**Le Président
André ROUCH**

